

Le 28/04/2017

A L'ATTENTION DES PRESIDENTS D'ASSOCIATION

Madame, Monsieur le Président,

Vous avez peut être déjà pris connaissance sur le site de notre Fédération des récentes informations concernant l'appel à la candidature pour la prochaine élection du délégué de section MAC de notre département.

Pour rappel, la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) est la Mutuelle de la Ligue de l'enseignement. Cette mutuelle soumise aux dispositions du Code de la Mutualité permet aux adhérents de votre association titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement (et d'une licence UFOLEP pour les sportifs) de bénéficier des garanties Individuelle Accident (cf. article 4.11 de la Multirisque Adhérents Association Activités Socio-éducatives, culturelles, sportives et de plein air).

Les bénéficiaires des garanties de la MAC constituent donc ses adhérents. Conformément au Code de la Mutualité et aux statuts et règlement de la MAC, les adhérents de notre département doivent être représentés lors de l'Assemblée Générale de la MAC par un délégué démocratiquement élu parmi ses membres.

Nous vous prions de trouver ci-joint une fiche destinée à vous apporter, ainsi qu'aux membres de votre association, toutes les explications nécessaires. Nous vous remercions de bien vouloir communiquer aux membres majeurs (1) de votre association titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement (et d'une licence UFOLEP pour les sportifs) aussi bien cette fiche d'information que le bulletin de participation à cette élection ou de candidature pour ceux ou celles qui voudraient s'y présenter.

Nous attirons votre attention sur le fait que les bulletins de participation à cette Assemblée ainsi que les éventuelles candidatures doivent nous parvenir au plus tard le 22 mai 2017.....
Enfin, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera joint à l'ordre du jour de cette élection qui vous sera adressé ultérieurement.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires éventuelles,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations cordiales.

DELEGATION APAC DES COTES D'ARMOR

(1) Les membres mineurs ne peuvent faire acte de candidature au mandat de délégué de section de la MAC.



Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent/adhérente d'une association affiliée à la Fédération Départementale des Côtes d'Armor.....de la Ligue de l'enseignement ou titulaire d'un contrat CIP / RFH / GBM / Multiloisirs.

A ce titre, vous êtes adhérent à la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) et bénéficiez des garanties Individuelle Accident définies par ses statuts et règlement.

Vous êtes donc concerné par l'élection du délégué devant représenter les adhérents de la MAC de votre département lors de la prochaine Assemblée Générale de la MAC.

Pourquoi élire un délégué de section MAC ?

Parce que la démocratie est, au même titre que la solidarité, l'un des fondements du mouvement mutualiste. L'adhérent de la MAC n'acquiert pas uniquement un droit aux prestations de la MAC mais également le droit de participer à la vie démocratique de la MAC.

Quel est le rôle d'un délégué de section MAC ?

Le délégué de section va représenter les adhérents MAC de votre département lors de l'Assemblée Générale annuelle de la mutuelle qui aura lieu **le 23 juin 2017 à Grenoble (38)**.

Au cours de cette Assemblée Générale, les comptes annuels de la MAC sont examinés et validés, les orientations de la mutuelle sont déterminées et les membres du Conseil d'Administration sont élus.

Comment est élu le délégué de section MAC de votre département ?

Cette élection du délégué de votre département a lieu le **samedi 10 juin 2017.....** lors de l'Assemblée Générale de notre Fédération. Ce délégué de section est élu parmi les différents adhérents de la MAC ayant fait régulièrement acte de candidature. Le délégué de section est élu pour un an.

Cette élection est organisée suivant le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les candidats non élus ayant obtenu dans la section le plus grand nombre de voix constituent les délégués suppléants, l'ordre de suppléance étant fixé par nombre décroissant des voix obtenues et à égalité au plus jeune.

Comment participer à cette élection de délégué de section ?

En nous renvoyant le formulaire de participation dûment complété avant le **22 mai 2017.....** soit par courrier électronique (vieassociative@laligue22.org.....) soit par voie postale (Ligue de l'enseignement de Côtes d'Armor, 89 Bd Edouard Prigent 2200 St Brieuc - Election des délégués de section MAC). Attention : n'oubliez pas de mentionner à quel titre vous êtes adhérent MAC.

Si vous ne pouvez pas être disponible pour cette élection, vous pourrez voter par correspondance ou par procuration, en régularisant le formulaire spécifique qui vous sera remis par votre association ou que vous recevrez ultérieurement par courrier.

Comment être candidat à cette élection du délégué de section MAC de votre département ?

Vous souhaitez représenter les adhérents de votre département ? La vie démocratique de la MAC vous importe ?

Faites donc acte de candidature en régularisant le formulaire joint et en nous le renvoyant avant le **22 mai 2017.....**

soit par courrier électronique (vieassociative@laligue22.org.....), soit par voie postale (Ligue de l'enseignement de Côtes d'Armor..... - Election des délégués de section MAC).

Les délégués de section ne pouvant voter à l'Assemblée générale de la MAC par correspondance ou par procuration, il est préférable de ne se porter candidat à cette élection que si vous êtes en capacité d'assister à cette Assemblée Générale (23 juin 2017 à Grenoble).

Délégation APAC CÔTES D'ARMOR



**FORMULAIRE DE PARTICIPATION ET DE CANDIDATURE
A L'ELECTION DU DELEGUE DE SECTION MAC
DEPARTEMENT CÔTES D'ARMOR.....**

Je soussigné, nom : prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse :

E-mail :

Téléphone portable ou fixe :

Adhérent à la Ligue de l'enseignement Fédération Départementale
sous le numéro

Titulaire d'une licence UFOLEP sous le numéro.....
(ne pas remplir cette rubrique si vous n'êtes pas concerné)

Titulaire du contrat C.I.P / R.F.H / G.B.M / MULTILOISIRS sous le numéro
(ne pas remplir cette rubrique si vous n'êtes pas concerné)

* Vous confirmez ma présence à l'élection du délégué de section de la MAC qui aura lieu le dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement.

* Vous confirmez ma présence à l'élection du délégué de section de la MAC qui aura lieu le dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement **ET** vous fais part de ma candidature à cette élection.

Liste des mandats et fonctions exercés dans des organismes régis par le Code de la Mutualité, le Code des Assurances ou le Code de la Sécurité Sociale :

.....
.....

Je prends note que ce mandat, d'une durée d'un an, est destiné à représenter les adhérents de la Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques de ma section lors de l'Assemblée Générale de la M.A.C ayant lieu le à

Fait à

Le

Signature

* case à cocher

